



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 9 février 2018 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Philippe EGLOFF – Nicolas GIRARDEY – Alain MARCHAL – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT – Nathalie PRIEUR – Marie-Line ZUSCHLAG

Procurations : M. Jean-Claude BEHRA à Mme Marie-Line ZUSCHLAG – M. Maxime BISCHOFFE à Mme Valérie ORIAT-BELOT

Absents : MM. Guy HEIDET – Patrick MADOUX (*arrivé après le vote des points à l'ordre du jour*)

Secrétaire de séance : Mme Laurence CHARLE

Le compte-rendu du 7 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Ressources humaines : fermeture d'un poste d'Agent de maîtrise et création d'un poste d'Agent de maîtrise principal

Conformément au tableau d'avancement annuel établi par le Centre de Gestion, notre Agent de maîtrise est promouvable au grade d'Agent de maîtrise principal depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il est rappelé que par délibération du 6 novembre 2015, le Conseil Municipal avait fixé à 100 % le taux de promotion promus / promouvables.

Aussi, le Maire propose de permettre à l'agent concerné d'accéder au grade auquel il peut prétendre, et ce à compter du 1^{er} mars prochain. Pour cela, il convient de fermer le poste d'Agent de maîtrise et de créer un poste d'Agent de maîtrise principal à compter de cette même date.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Avec 1 abstention et 11 voix pour, le Conseil Municipal valide la fermeture du poste d'Agent de maîtrise à temps complet et la création d'un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet. La présente décision prendra effet le 1^{er} mars 2018 et les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Demande de subvention pour des voyages scolaires

Le collège Michel Colucci de Rougemont-le-Château sollicite une aide financière pour 2 voyages scolaires auxquels participent des jeunes de St-Germain-le-Châtelet : l'un en Angleterre (8 élèves du village) et le second en Grèce (3 élèves du village).

Le Maire propose de verser une subvention de 20 € par participant, soit 220 € au total.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 220 € aux voyages scolaires organisés par le collège Michel Colucci.

Dénomination du futur lotissement

Les travaux du lotissement situé au bout de la Rue des Cornay ont débuté fin novembre 2017.

Le Maire rappelle que la voirie du lotissement sera rétrocédée à la Commune une fois les travaux terminés, conformément à la convention de transfert des équipements et espaces communs qui a été signée, et qu'il appartient au Conseil Municipal de définir le nom des voies communales.

Le projet étant situé au lieudit « Champs Riolo », il suggère donc de conserver le même nom pour le lotissement.

Il précise par ailleurs qu'en vertu de ses pouvoirs de police, il attribuera aux habitations le même numéro que celui affecté aux lots, allant de 1 à 13.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme le futur lotissement : Lotissement « Champs Riolo ». La présente décision prendra effet dès lors que la voirie sera rétrocédée à la Commune.

ONF : programme de travaux 2018

L'ONF a transmis son devis pour les travaux sylvicoles 2018, conformément au programme ordinaire établi :

- dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements sur les parcelles 18r, 20r et 7r
- dégagement manuel de régénération naturelle : bâtonnage de la fougère sur la parcelle 16r. A noter que la Commune peut envisager de faire ce travail sans passer par l'ONF, auquel cas il ne sera pas facturé

L'ensemble des travaux s'élève à 4 629.99 € TTC.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis de l'ONF pour le programme de travaux 2018 et autorise le Maire à signer tout document s'y afférant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

ONF : déclassement de la zone EBC pour la cabane de chasse

L'implantation de la cabane de chasse sur la parcelle forestière n°15, cadastrée A8, nécessite le déclassement de la zone Espace Bois Classé (EBC) pour la surface concernée.

De cette manière, la cabane de chasse ne sera plus soumise aux conditions restrictives liées à l'EBC.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le déclassement de la zone EBC sur la parcelle forestière n°15, et plus précisément pour le lieu d'implantation de la cabane de chasse.

Cession de terrain : prix de vente de la parcelle A484

Le Maire étant directement concerné, il quitte la salle du Conseil Municipal et ne prendra pas part au vote ; Mme Valérie ORIAT-BELOT est nommée Présidente de séance pour ce point uniquement.

Depuis le 1^{er} mai 2012, M. ANDERHUEBER loue la parcelle forestière n°20, cadastrée A484. Ce dernier a émis le souhait d'en faire l'acquisition.

Il est précisé que cette parcelle, d'une surface d'environ 3.55 ares, est classée en EBC et demeure donc non constructible.

Après renseignements pris auprès de la Chambre d'Agriculture, la moyenne du prix de l'hectare agricole est d'environ 4 000 €, soit 40 € de l'are. Ceci peut donc servir de base pour évaluer le terrain dont il est question.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de fixer le prix de vente qu'il souhaite proposer à M. ANDERHUEBER. Si ce dernier l'accepte, les formalités administratives de cession de terrain seront alors entreprises.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Avec 2 abstentions et 9 voix pour, le Conseil Municipal fixe le prix de vente de la parcelle forestière n°20 à 40 € de l'are.

Questions et informations diverses

- **Service des Gardes-Nature** : jusqu'à présent régi par le Centre de Gestion, le service des Gardes-Nature a été repris par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) au 1^{er} janvier 2018. Le Président du GBCA avait cependant accepté de signer une convention avec les communes extérieures, moyennant une cotisation augmentée de 15 %. Or, la Préfecture a demandé le retrait de la délibération prise en ce sens, au motif que l'article L.522-2 du Code de la Sécurité Intérieure, qui définit le recrutement des Gardes Champêtres, ne permet leur mise à disposition qu'aux communes membres de l'Etablissement Public qui les recrute. Il est donc désormais impossible pour les communes hors GBCA d'adhérer au service des Gardes-Nature. C'est ainsi tout le nord-territoire qui se trouve démuné. Une réunion sera organisée avec les communes de la CCVS, les Gardes-Nature et les services préfectoraux, afin de trouver – *si cela est possible* – un terrain d'entente. Il convient cependant d'envisager d'autres solutions, telles que l'assermentation d'un employé communal, le recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), le recours aux Brigades Vertes ou à la police municipale de Masevaux. A suivre...
- **Fête du village** : à défaut d'avoir organisé la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire cette année, la municipalité propose une fête du village, permettant ainsi de réunir les habitants pour passer un moment convivial et de détente. Sur le même principe que la fête des voisins, chacun apportera de quoi boire et manger. Au programme : barbecue, animation musicale, pétanque, jeux de société... La date retenue pour cette manifestation est fixée au 13 mai 2018. Tous les administrés y seront conviés par le biais d'affiches, d'une info rapide et de notre site Internet.
- **PLUi** : une réunion pour faire le point sur l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est prévue le 4 avril 2018 à 19h00 en mairie. Celle-ci est ouverte à tous les Elus.
- **Conseil Municipal** : les prochaines réunions se tiendront le 29 mars 2018 à 19h00 et le 6 avril 2018 à 19h00 également. Elles porteront en particulier sur l'approbation du compte administratif et sur le vote du budget primitif. La présence des Elus y est donc particulièrement requise.
- **Silo** : nous avons fait appel à un bureau d'études pour piloter les travaux qu'il conviendra de réaliser cette année, les dysfonctionnements étant de plus en plus importants. Il conviendra notamment de casser le dessus du silo pour en refaire l'ouverture et de supprimer la rampe d'accès.

- **Forêt** : il faudrait dégager la vue en haut du Châtelet, la végétation empêche d'admirer le paysage. Une demande sera faite à l'ONF en ce sens.
- **Nouvelle méthode de collecte des déchets** : nous n'avons pas encore les chiffres du SICTOM permettant de faire un premier bilan de la collecte en porte-à-porte des déchets en papier, carton, plastique et aluminium. Le Maire rappelle que cette méthode n'est que provisoire et que les sacs jaunes seront remplacés par des bacs lorsque les finances du SICTOM le permettront.
- **Stationnement sur place GIC-GIG** : la place réservée située sur le parking de l'école est souvent occupée par des personnes qui ne peuvent prétendre y stationner. Des contrôles de gendarmerie seront donc sollicités.
- **Exercice de la chasse** : des tirs ont été entendus le 23 décembre dernier vers 10h00. Les horaires autorisés sont-ils bien respectés ?
- **Eglise** : un vitrail a été cassé et nous avons un devis pour les réparations. A voir si une déclaration à l'assurance peut être envisagée.
- **Vitesse des automobilistes** : un Elu s'interroge sur la nécessité de prévoir des aménagements routiers, les statistiques des radars pédagogiques ayant démontré que la vitesse dans la traversée du village était excessive. Mais le problème majeur en reste le coût.
- **Eclairage public** : le passage piéton vers l'entreprise PICHON n'est pas éclairé ; un autre lampadaire ne fonctionne pas. Ceci devrait être résolu dans le courant de l'année par le remplacement de LED.
- **Commissions « assainissement » et « ordures ménagères »** : les Elus travaillent sur une uniformisation des tarifs au sein de la Communauté de Communes.
- **SIAGEP** : prochaine réunion prévue le 22 février 2018.
- **Fibre optique** : les travaux nécessaires à son déploiement vont débiter à compter du 2^e trimestre 2018. Nous avons déjà été sollicités pour valider l'emplacement de l'armoire.

La séance est levée à 21h00

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 14 février 2018

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER